VULCA AUDIT
Commissariat aux Comptes

CLIC ISSOIRE BASSIN MONTAGNE

Association loi 1901

11, rue Espagnon

63500 ISSOIRE

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

concernant l'exercice

du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Centre d'Affaires du Zenith
Immeuble Arche B – 30, rue de Sarliève – 63800 Cournon-d'Auvergne
Tél. 04 73 77 74 22 – Fax 04 73 69 35 83 – E.mail : contact@vulca-conseil.fr

SAS au capital de 10 000 € - RCS Clermont-Ferrand – SIRET 749 907 721 00015 – NAF 6920Z – TVA FR 41749907721
Société de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Riom

SOMMAIRE

Rapport sur les comptes annuels

Comptes annuels

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

CLIC ISSOIRE BASSIN MONTAGNE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Rapport sur les comptes annuels

Vulca AUDIT

ASSOCIATION CLIC ISSOIRE BASSIN MONTAGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLIC ISSOIRE BASSIN MONTAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 25 mars 2021

Pour la SAS VULCA AUDIT
Commissaire aux comptes

Paul PETOTON
Directeur Général
Commissaire aux comptes associé

CLIC ISSOIRE BASSIN MONTAGNE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

ASSOCIATION BILAN ACTIF

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	852	852		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	51 729	32 224	19 505	24 678
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	36 424	34 458	1 967	2 812
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**89 005**	**67 534**	**21 472**	**27 490**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				3 031
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	2 499		2 499	4 660
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	10 599		10 599	66 579
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	199 690		199 690	102 656
Charges constatées d'avance (3)	319		319	346
TOTAL (III)	**213 108**		**213 108**	**177 273**
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**302 113**	**67 534**	**234 579**	**204 763**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

ULCA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Centre d'Affaires du Zenith
Immeuble Arche B – 30, rue de Sarlièvre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
SAS au capital de 10 000 €
SIRET 749 907 721 00015 – NAF 6920Z

ASSOCIATION BILAN PASSIF

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF

		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Première situation nette établie			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds propres		5 000	5 000
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds propres			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		160 938	162 367
Autres réserves			
Report à nouveau		24 099	7 752
Excédent ou déficit de l'exercice		37 410	22 238
	Situation nette	*227 448*	*197 356*
Fonds propres consomptibles		-39 198	-46 517
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		2 885	3 485
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**191 135**	**154 324**
Comptes de liaison			
	TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (IV)		
DETTES (1)			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 748	9 058
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		32 833	38 997
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		864	954
Produits constatés d'avance			1 430
	TOTAL (V)	**43 445**	**50 439**
Ecarts de conversion passif	(VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**234 579**	**204 763**
		43 445	*50 439*

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

VULCA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Centre d'Affaires du Zenith
Immeuble Arche B – 30, rue de Sarlièvre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
SAS au capital de 10 000 €
SIRET 749 907 721 00015 – NAF 6920Z

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1 en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	719	2 671	-1 952	-73.08
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	374 400	374 888	-488	-0.13
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	4 515		4 515	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières		1 774	-1 774	-100.00
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	4 598	27 857	-23 259	-83.49
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	163	1 166	-1 003	-86.05
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**384 395**	**408 356**	**-23 962**	**-5.87**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises	3 031	-395	3 426	867.34
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	80 727	95 446	-14 719	-15.42
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 289	4 025	-736	-18.29
Salaires et traitements	191 141	213 831	-22 690	-10.61
Charges sociales	63 485	69 548	-6 063	-8.72
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 019	6 067	-48	-0.79
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3	209	-207	-98.72
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**347 695**	**388 731**	**-41 037**	**-10.56**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**36 700**	**19 625**	**17 075**	**87.01**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	110	212	-102	-48.11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**110**	**212**	**-102**	**-48.11**

ANNEXE

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 234 579.36 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 37 410.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Impact covid :

L'association a été impactée dans le déroulement de ses actions auprès de son public : poursuite des accompagnements via une réorganisation des interventions dans le respect des mesures barrières et la mise en place du télétravail pour l'ensemble du personnel durant la période de confinement.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	10 ans
- Matériels de bureau et info	3 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Construction sur sol d'autrui	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	CADRE A IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	852		
CORPORELLES	Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
CORPORELLES		Sur sol d'autrui	51 729		
CORPORELLES		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
CORPORELLES		Matériel de transport	10 205		
CORPORELLES		Matériel de bureau & mobilier informatique	38 077		
CORPORELLES		Emballages récupérables & divers			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				
CORPORELLES	Avances et acomptes				
CORPORELLES		**TOTAL**	100 012		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
FINANCIERES	Autres participations				
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières				
FINANCIERES		**TOTAL**			
		TOTAL GENERAL	100 864		

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			852	
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
CORPORELLES		Sur sol d'autrui			51 729	
CORPORELLES		Inst. gal. agen. amé. cons				
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
CORPORELLES		Matériel de transport			10 205	
CORPORELLES		Mat. bureau, inform., mobilier		11 858	26 219	
CORPORELLES		Emb. récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
CORPORELLES		**TOTAL**		11 858	88 153	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations					
FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières					
FINANCIERES		**TOTAL**				
		TOTAL GENERAL		11 858	89 005	

VULCA AUDIT Commissariat aux Comptes
Centre d'Affaires du Zenith
Immeuble Arche B – 30, rue de Sarlièvre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
SAS au capital de 10 000 €
SIRET 749 907 721 00015 – NAF 6920Z

ANNEXE

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	852			852
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	18 555	3 081		21 636
	Sur sol d'autrui	8 496	2 092		10 588
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	10 205			10 205
	Mat. bureau et informatiq., mob.	35 265	846	11 858	24 253
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	72 521	6 019	11 858	66 682
	TOTAL GENERAL	**73 373**	**6 019**	**11 858**	**67 534**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ULCA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Centre d'Affaires du Zenith
Immeuble Arche B – 30, rue de Sarliève
63800 COURNON-D'AUVERGNE
SAS au capital de 10 000 €
SIRET 749 907 721 00015 – NAF 6920Z

ANNEXE

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		2 499	2 499	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		10 599	10 599	
	Charges constatées d'avance		319	319	
	TOTAUX		**13 418**	**13 418**	

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

VULCA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Centre d'Affaires du Zenith
Immeuble Arche B – 30, rue de Sarlièves
63800 COURNON-D'AUVERGNE
SAS au capital de 10 000 €
SIRET 749 907 721 00015 – NAF 6920Z

ANNEXE

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	319
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**319**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 499
Autres créances	10 599
Disponibilités	
TOTAL	**13 098**

ANNEXE

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Autres fonds propres	5 000			5 000
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	162 367		1 429	160 938
Report à nouveau	7 752	18 008	1 661	24 099
Excédent ou déficit de l'exercice	22 238	37 410	22 238	37 410
Fonds propres consomptibles	-46 517	7 319		-39 198
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	3 485		600	2 885
TOTAUX	154 324	62 737	25 927	191 135

ANNEXE

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ULCA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Centre d'Affaires du Zenith
Immeuble Arche B – 30, rue de Sarliève
63800 COURNON-D'AUVERGNE
SAS au capital de 10 000 €
SIRET 749 907 721 00015 – NAF 6920Z

ANNEXE

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		9 748	9 748		
Personnel & comptes rattachés		14 441	14 441		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		14 971	14 971		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	3 421	3 421		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		864	864		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**43 445**	**43 445**		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 941
Dettes fiscales et sociales	23 131
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	864
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**29 936**

ANNEXE

Ass. CLIC

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice 2020 à 15 199 euros.
Cette indemninté n'a pas donnée lieu à une comptabilisation au 31 décembre 2020.